

Novembre - Décembre 2022

## CULTURE ET ANIMATION

- Visite du musée des cagots:

Visite commentée par le Pays d'Art et d'Histoire le 20 décembre 2022. RDV à 14h à l'office de Tourisme pour une visite d'une heure.

- Après-midi festive de Noël :

La commune d'Arreau organise un après-midi festif pour les petits et les grands à l'occasion des fêtes de Noël, le 21 décembre à partir de 14h30.

Au programme :

- Spectacle de marionnettes avec Le Théâtre des Pantouflards de la Barthe de Neste, à 15h
- Visite du Père-noël et goûter à 16h
- Jeux gonflables

- Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le 07 Janvier 2023 à 17h à la salle du terminus

**Mardi 20 décembre**

*Visite commentée du musée des cagots par une guide conférencière du Pays d'Art et d'Histoire*

Rendez-vous à 14h30 à l'office de tourisme d'Arreau pour une visite d'une heure

Tarifs : 4€ par adulte  
1,50€ par enfant



VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE  
PYRENEES 2 VALLEES  
Renseignements  
06 42 17 66 31



---

## VIE QUOTIDIENNE

- **Promenade du Pré commun**

L'aire de jeux pour enfant a été agrandie et dotée de nouveaux jeux.

Un des marronniers de la Promenade était mort et devenait dangereux. Il a été abattu et sera remplacé avant la fin de l'année.

- **Poulailler**

Depuis quelques mois, le poulailler communal a permis de sensibiliser les habitants et promeneurs à la nécessité de composter ou d'amener aux poules les biodéchets produits dans nos ménages. La quantité d'ordures était diminuée d'autant.

Nos poules se nourrissaient et les œufs étaient distribués dans le village. La chaîne alimentaire ne s'arrêtant pas aux poules, le renard est intervenu, les a toutes tuées et emportées.

Nous attendrons donc le printemps pour renouveler le cheptel et sécuriser un peu plus le poulailler.

## ENERGIE

Le Conseil Municipal, attentif aux consommations d'énergie et à la crise actuelle, a souhaité établir un plan d'actions précis et efficace destiné à compenser les augmentations. Il se décline en trois axes principaux :

- Renouvellement des illuminations de fin d'année : mise en place de leds.
- Extinction des installations d'éclairage public dès le début 2023, de 23h30 à 6h.
- Utilisation raisonnée des salles communales :

1 Salle Saint Exupère et Salle Bleue non utilisables (pas d'isolation thermique).

2 Installation d'une commande de chauffage du Terminus, réduisant l'allumage à 2h.

3 Mise en œuvre d'une liaison hydraulique entre les chaufferies du gymnase et de l'école. Elle permettra à court terme une sécurisation du chauffage et dans un second temps, la mise en place d'une nouvelle chaufferie utilisant les énergies renouvelables en lieu et place du fioul et du propane.